





		Numéro de dossier :	1021203033
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises		
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le	2003-05-26
Sommet 	-		
Projet 	-		
Objet	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (Plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie) (CO 92-03386) de manière à modifier la catégorie de densité de 3 pour la catégorie de densité de 6 en bordure du boulevard René-Lévesque, côté sud, entre les rues Amherst et Saint-Timothée.		

1. Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement intitulé "Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (no C0 92-03386)" de manière à modifier la catégorie de densité de 3 pour la catégorie de densité 6, en bordure du boulevard René-Lévesque, côté sud, entre les rue Amherst et Saint-Thimothée.
2. Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 (annexe 1) de la Charte de la Ville
3. Déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

- - Signé par Jean MERCIER/MONTREAL le 2003-01-30 16:55:25, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Jean MERCIER

Directeur
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1021203033